

**Exercice 2003 - Budget annexe du service des Eaux - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2002 en application de la nomenclature M49**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : L'instruction budgétaire et comptable M49 appliquée au budget annexe du Service des Eaux stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement, qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Le résultat de l'exercice 2002 du Service des Eaux a été le suivant :

**\* Section d'investissement**

Solde des réalisations 2002 :	1 248 779,13 €
Solde des restes à réaliser 2002 :	- 2 006 994,00 €
	<u>- 758 214,87 €</u>

Le programme d'investissement 2002 fait apparaître au 31/12/2002 un besoin d'autofinancement de 758 214,87 €, arrondi à 759 000 € qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2002.

**\* Section d'exploitation**

Résultat d'exploitation du budget 2001 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2001 : (2 146 079,07 € - 1 893 000 €)	253 079,07 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2002 :	1 690 739,54 €
Excédent de clôture 2002 disponible :	<u>1 943 818,61 €</u>

Le Conseil Municipal est invité à affecter, par décision modificative au budget de l'exercice courant du Service des Eaux, une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

**Section d'investissement :**

* Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2002 :	759 000 €
* Financement complémentaire du programme d'investissement 2002 reporté : - 23.2315.00512.30700	120 000 €

Rénovation des coupoles, station de Chenecey-Buillon (180 000 € à porter à 300 000 €)

\* Financement complémentaire du programme d'investissement 2003 :

- 20.2031.03628.30700 Frais d'études - Évolution des stations de Thise et de Chailluz : étude d'opportunité	30 000 €
- 20.2031.03629.30700 Frais d'études - Évolution des filières boues à Chenecey et à La Malate : étude de faisabilité	30 000 €
- 23.2315.95017.30700 : Périmètres de protection	60 000 €

\* Programme nouveau de travaux 2003

- 23.2315.00512.30700 :	
- Raccordement à l'égout du réservoir de Fort Benoît	120 000 €
- Sécurisation des accès aux installations	30 000 €

- Une somme de 600 000 € sera affectée pour diminuer l'emprunt prévu en recettes à l'article 16.1641.00512.30700, d'un montant initial de 2 200 000 €. L'emprunt final, sera ramené à 1 600 000 € pour l'exercice 2003.

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 1 749 000 € au chapitre 10.1068.30700 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 002.30700.

Compte tenu des affectations précitées, l'excédent d'exploitation du Service des Eaux disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 194 818,61 €. Ce montant comprend les créances non recouvrées.

**BUDGET EAUX - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2002**

EAUX	Résultat à la clôture de l'exercice 2001 (1)	Part affectée à l'investissement 2002 (2)	Résultat de l'exercice 2002 (3)	Résultat de clôture 2002
Investissement	1 985 426,80		- 736 647,67	1 248 779,13
Exploitation	2 146 079,07	1 893 000,00	1 690 739,54	1 943 818,61
<b>Total</b>	4 131 505,87	1 893 000,00	954 091,87	3 192 597,74

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2002**

EAUX	Investissement	Exploitation	Total cumulé
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	4 297 094,26	9 825 953,00	14 123 047,26
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	3 582 251,93	9 974 345,64	13 556 597,57
Réduction de titres	0,00	94 537,64	94 537,64
Recettes nettes	3 582 251,93	9 879 808,00	13 462 059,93
Restes à réaliser	412 869,00		412 869,00
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	7 215 780,76	9 399 730,00	16 615 510,76
Engagements	6 753 127,60	8 775 575,59	15 528 703,19
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	4 333 264,60	8 775 575,59	13 108 840,19
Annulation de mandats	14 365,00	586 507,13	600 872,13
Dépenses nettes	4 318 899,60	8 189 068,46	12 507 968,06
Dépenses engagées non mandatées	2 419 863,00		2 419 863,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		1 690 739,54	1 690 739,54
Déficit	- 736 647,67		- 736 647,67
<b>Restes à réaliser</b>			
Excédent			
Déficit	- 2 006 994,00		- 2 006 994,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine - Eaux et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2003.*